



**CCP** (Certificat de  
Compétences Professionnelles)

# Assurer le relai du parent dans la garde de l'enfant à domicile

Du Titre Professionnel Assistant(e)  
De Vie aux Familles

CCP 3



**05 46 07 24 61**



[ofasformation@gmail.com](mailto:ofasformation@gmail.com)

N° de Formation Continue : 54170182417  
Cet enregistrement ne vaut pas agrément de l'état



# Assurer le relai du parent dans la garde de l'enfant à domicile

## du Titre Professionnel Assistant(e) De Vie aux Familles (ADVF)

Niveau 3 – équivalent CAP/BEP – n° fiche RNCP37715 – n° bloc RNCP 37715BC03

Date d'enregistrement de la certification : 05/07/2023

Date d'échéance de l'enregistrement : 05/07/2028

### Public

Tout public

### Responsable Pédagogique

Formatrice médico-sociale de NIV 5

### Validation & sanction

- ✓ Titre professionnel d'Assistant(e) De Vie aux Familles délivré par le ministère du travail du plein emploi et de l'insertion
- ✓ Certification (valable 24 mois) de Sauveteur Secouriste du Travail (SST) ou Acteur Prévention et Secours Aide et Soins à Domicile (APS-ASD).

Parcours de formation pouvant être adapté selon les acquis du bénéficiaire. Lien pour consultation des équivalences :

<https://www.francecompetences.fr/recherche/mcp/37715/>

Il est possible de valider un, deux ou trois CCP. La totalité du Titre est validé lorsque sont obtenus les 3 CCP, l'entretien final et le certificat de SST ou d'APS-ASD.

S'il y a validation partielle (un CCP validé ou 2), le ou les autres CCP ainsi que l'entretien final devra être validé dans un délai de 5 années maximum pour obtenir le Titre professionnel.



Nous consulter ou Cf. page tarification de notre catalogue



Surgères



Session :

Certificateur : Ministère du travail du plein emploi et de l'insertion

### Indicateur de résultat

Sur la version antérieur - n° fiche RNCP35506 – n° bloc RNCP35506BC03

Période de réf.	2020	2021	2022	2023
Nbre de formation dispensées sur cette période	1	1	1	2
Effectif	8	3	6	5
% Retour enquêtes	100	100	80	60
% Satisfaction :				
Très bien	88	100	100	33
Bien	13	/	/	67
% Résultat certification :				
Réussite	88	33	83	100
% Retour à l'emploi à :				
6 mois	100	100	100	Pas de statistique pour le moment
retour enquête en %	100	63	100	
12 mois	100	100	Pas de statistique pour le moment	
retour enquête en %	63	100		



## Objectifs

Assurer le relai du parent dans la garde de l'enfant à domicile

## Programme – Blocs de compétences

### ➤ CCP 3 (Certificat de Compétences Professionnelles)

#### **Assurer le relai du parent dans la garde de l'enfant à domicile**

- ↳ Définir avec le parent le cadre de l'intervention auprès de l'enfant.
- ↳ Prévenir les risques et assurer la sécurité de l'enfant.
- ↳ Accompagner l'enfant dans ses apprentissages de base, dans sa socialisation et lors de ses activités.
- ↳ Mettre en œuvre les gestes et les techniques professionnels appropriés lors des levers et couchers, de la toilette, de l'habillage et des repas.

## Méthodes mobilisées

- Modalités : présentiel, temps complet
- Moyen et outils :
  - ↳ Apports théoriques à partir de divers supports (écrit, vidéo, recherche internet, applications, ...)
  - ↳ Corrections d'évaluations formatives et dossier professionnel à distance si besoin
  - ↳ Etudes de cas
  - ↳ Ateliers sur un plateau technique équipé sur le lieu de formation.
- Modalités d'évaluations en cours de formation :
  - ↳ Evaluations de mises en situations professionnelles en cours de formation
  - ↳ Des évaluations écrites formatives en cours de formation
  - ↳ 1 Examen blanc (plus si nécessaire) en mise en situation professionnelle pour préparer la certification
- Modalités d'une session d'examen pour l'obtention du CCP
  - ↳ Mise en situation professionnelle (tirage au sort d'un scénario) – Le rôle du parent ou d'un grand-parent est tenu par un membre du jury et observé par le second jury (constituer de 2 jurés habilités) - Durée 0h20

La compétence « Prévenir les risques, mettre en place un relais et faire face aux situations d'urgence dans le cadre d'une prestation d'accompagnement » et validée par la présentation du certificat APS ASD ou du SST.

- ↳ Entretien technique – Le jury questionne le candidat et lui demande de réaliser un geste technique en lien avec la prise en charge d'un enfant en bas âge - Durée 0h25
- ↳ Pour les candidats se présentant au dernier CCP pour l'obtention de la totalité du Titre Professionnel ADVF : Entretien final destiné à vérifier le niveau de maîtrise par le candidat des compétences requises pour l'exercice des activités auxquelles conduit le titre – Durée 0h15
- ↳ Dossier professionnel du candidat
- ↳ Résultats des évaluations passées en cours de formation (cette rubrique ne concerne pas les candidats par VAE)

## Pré-requis

Maîtriser les savoirs de base en lecture, écriture et calculs

## Objectifs et contexte de la certification du TP ADVF

Dans le respect du cadre de la prestation et des limites de ses fonctions, l'assistant de vie aux familles contribue au bien être de toute personne (enfant, famille, personne âgée, personne ou enfant en situation de handicap, personne en convalescence ou souffrant d'une maladie) ayant besoin d'aide pour les actes essentiels du quotidien de façon régulière ou ponctuelle. Il entretient le logement et le linge et assure la garde d'enfants à domicile. Il adopte une posture professionnelle appropriée avec bienveillance et empathie. Il communique avec la personne de façon adaptée et respectueuse de ses habitudes, de ses choix et de ses souhaits. Il travaille dans le souci d'optimiser la qualité de son intervention, d'assurer la satisfaction de la personne et de lui apporter un service personnalisé.

## Activités visées du TP ADVF

**Dans le cadre d'une prestation d'entretien du logement et du linge**, l'assistant de vie aux familles prend connaissance des tâches attendues et organise son intervention. Il prépare le matériel et dose les produits conformément au mode d'emploi et met en œuvre les techniques adaptées aux surfaces à entretenir. Il trie, lave et repasse le linge, et effectue des travaux de couture simples.

**Dans le cadre d'une prestation d'accompagnement**, l'assistant de vie aux familles prend connaissance des attentes de la personne ou de son entourage, de ses besoins, de ses habitudes et de son cadre de vie. En tenant compte de la singularité de la personne, il l'accompagne dans la réalisation de ses projets et le maintien de sa vie sociale. L'assistant de vie aux familles aide la personne à faire sa toilette, à s'habiller et à se déplacer. Il prépare des plats simples et l'aide à s'alimenter.

**Dans le cadre d'une prestation de garde d'enfants à domicile**, l'assistant de vie aux familles prend connaissance des attentes du parent, de ses principes éducatifs et des habitudes familiales, de l'âge, des besoins et des capacités de l'enfant. Il définit avec le parent l'organisation de l'intervention. Il encourage l'enfant dans ses apprentissages et sollicite sa participation aux actes du quotidien afin de contribuer au développement de son autonomie et de sa socialisation. Lors de la toilette, de l'habillage, des levers et couchers de l'enfant, l'assistant de vie aux familles applique les gestes techniques qui accompagnent d'une communication appropriée. Il prépare des plats simples et des goûters et aide l'enfant à manger selon ses besoins.

Tout au long de l'intervention, l'assistant de vie aux familles prend soin de sa santé et de sa sécurité en respectant les règles d'hygiène et de sécurité, en portant les équipements de protection appropriés et en appliquant les mesures de prévention des risques professionnels. Il intègre dans sa pratique les écogestes. Il porte une tenue vestimentaire compatible avec l'exercice de la fonction. Il s'adapte aux matériels et équipements disponibles dans les différents logements et les utilise dans le respect des modes d'emploi.

Il se sert d'outils numériques pour communiquer et pour effectuer des démarches en ligne. Selon son organisation ou l'organisation de la structure, il gère le planning ou le consulte, reçoit des consignes et les fiches d'intervention et de mission de la part de son supérieur hiérarchique.

L'assistant de vie aux familles est en relation avec la personne et son entourage, y compris les proches aidants ou avec des particuliers dans le cadre des prestations concernant l'entretien du logement, et le parent de l'enfant.

Il communique avec le supérieur hiérarchique, les membres de son réseau, et d'autres intervenants dans le cas d'un travail en équipe pluridisciplinaire.

L'assistant de vie aux familles exerce ses activités comme salarié du bénéficiaire en emploi direct ou en mandataire. Il peut également exercer en tant que salarié d'une structure prestataire, sous la responsabilité d'un supérieur hiérarchique. Il peut avoir plusieurs employeurs. Les emplois sont accessibles en temps plein ou à temps partiel.

Les horaires sont en discontinu et les plannings variables. L'emploi s'exerce en journée, parfois la nuit, tous les jours de la semaine, y compris le week-end. Il nécessite des déplacements sur les différents lieux d'intervention. La possession du permis de conduire et d'un véhicule est souvent nécessaire.

## Secteur d'activité et type d'emploi du TP ADVF

Secteurs d'activités :

L'emploi d'ADVF s'exerce le plus souvent au domicile des particuliers et parfois dans leur espace privé au sein de structures collectives. Il peut s'exercer auprès d'un seul employeur ou auprès d'employeurs multiples, en emploi direct ou en mandataire (l'employeur est la personne aidée) ou en mode prestataire (les employeurs sont les associations ou les entreprises d'aide à domicile).

Type d'emplois accessibles :

- ↳ Auxiliaire de vie ;
- ↳ Agent à domicile ;
- ↳ Assistant de vie ;
- ↳ Garde d'enfant à domicile ;
- ↳ Assistant ménager ;
- ↳ Gard à domicile.

Code(s) ROME :

- ↳ K1302 - Assistance auprès d'adultes
- ↳ K1303 - Assistance auprès d'enfants
- ↳ K1304 - Services domestiques
- ↳ K1305 - Intervention sociale et familiale